

Compte rendu

Conseil Municipal de La Bâtie-Neuve

21 juillet 2026 – 19h00

L'an **deux mille vingt-six**, le **vingt et un du mois de juillet à 19 heures**, le Conseil Municipal de la commune de LA BÂTIE-NEUVE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Joël BONNAFFOUX, Maire**.

Etaient présents : M. Joël BONNAFFOUX, Mme Liliane ACHARD, Mme Jacqueline BAILLE, M. Benjamin BOISSET, M. Jean-Philippe BREARD, M. François FABBIAN, M. Bruno GUIRAMAND, M. Pascal LESBROS, Mme Jessica MARTIN, M. Anthony MIGNON, Mme Emeline MULOT, Mme Marion NICOLAS, Mme Nicole PRINTEMPS, M. Hugo RUEL, M. Joël SARRAZIN, Mme Mylène SEIMANDO, M. Sébastien TRIGO, Mme Magali VANDENABEELE, Mme Sandrine XAILLY.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : M. Guillaume FOREST à M. Pascal LESBROS, Mme Marylène PEREZ à Mme Mylène SEIMANDO, Mme Béatrice PEARON à Mme Emeline MULOT, Mme Christine SPOZIO à M. Joël BONNAFFOUX.

Était absent : néant

Mme Magali VANDENABEELE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 CR

21/07/2026

la séance débute à 19h00 par le rapport des adjoints

Fête du Sapet : environ 40 personnes

Repas villageois : 62 personnes

Cultures :

Ballade et conte à la maison de Fées : environ 30 personnes (très beau décor et superbe prestation).

Concert au 750 le 30/07 : Jazz et musique sacrée.

Travaux :

Aux casses viverts : 2ème tranche d'enrobé, eau pluviale.

Place de la gare : enrobé par la Com Com, et parking relais.

Colas enrobé : Pré Lacle, Saint Pancrace, Chemin des Sagnes, rte des Borels.

Chaque année, la commune privilégiera l'enrobé.

Examen des délibérations :

65. Décision modificative du budget n°1

OBJET : Décision modificative budgétaire N°1 (Budget Général 2026 - 017 00)

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire Joël BONNAFFOUX, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit **23** voix pour), de voter les modifications budgétaires suivantes, pour le Budget Général 2026 du. Il s'agit :

En dépenses de fonctionnement : La Commune transfère 85 000 € supplémentaires en section d'investissement pour permettre une acquisition foncière.

En recettes de fonctionnement : Diverses recettes de fonctionnement supplémentaires sont prises en compte (pour 85 000 €).

En dépenses d'investissement : La Commune prévoit une acquisition de foncier bâti de 230 000 €, et une réduction du provisionnel d'acquisition de foncier non bâti de 45 000 €.

En recettes d'investissement : La Commune finance l'acquisition foncière projetée par l'autofinancement (85 000 €) et un emprunt de 100 000 € à prévoir ultérieurement.

Dépenses de fonctionnement		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
023	Virement à la section d'investissement	85000,00
TOTAL		85000,00

Recettes de fonctionnement		
013	Atténuations de charges	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	21788,00
73	Impôts et taxes	
738	Autres impôts et taxes	32397,00
731	Impositions directes	
7318	Autres	9691,00
74	Dotations, subventions et participations	
742	Dotations aux élus locaux	3728,00
75	Autres produits de gestion courante	
75888	Autres	10 000,00
77	Produits exceptionnels	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	7396,00
TOTAL		85000,00

2 CR
21/07/2026

Dépenses d'investissement		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2111 - OP 1010		-45000,00
2115 - OP 1010		230000,00
TOTAL		185000,00

Recettes d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	
1641 - OP 1010	Emprunts en euros	100000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
021	Virement de la section d'investissement	85000,00
TOTAL		185000,00

Adopté à la majorité

66. Délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire

Objet : Achat d'un bien immobilier cadastré AC 155 (Maison et parcelle).

Monsieur Le Maire Joël BONNAFFOUX propose au Conseil Municipal d'acquérir un bien immobilier cadastré AC 155, appartenant à Monsieur JOUVENE Aurélien et Madame DAVIN Sandrine, situé au N° 60 Avenue François Mitterrand à La Bâtie-Neuve.

Ce bien est constitué d'une maison d'habitation de 135M2 sur une parcelle d'une surface de 250M2. Les vendeurs acceptent une proposition de 230 000 €.

Monsieur le Maire explique que ce bien immobilier présente un fort potentiel pour accompagner et concrétiser les futurs projets de la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 21 voix pour :

- **D'acquérir** ce bien immobilier au prix de 230 000 €, (sous réserve de l'avis favorable du service des domaines - en cours de consultation) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération ;
- **Constata** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2026.

Adopté à l'unanimité

**Monsieur le Maire,
Joel BONNAFFOUX**

**Madame la Secrétaire de Séance
Magali VANDENABEELE**



